

# **AMNESTY INTERNATIONAL FRANCE**

Association régie par la Loi du 1<sup>er</sup> Juillet 1901

Reconnue d'utilité publique par le décret du 12 novembre 1987

76, boulevard de la Villette

75019 PARIS

---

## **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes combinés**

Exercice clos le 31 décembre 2021

## AMNESTY INTERNATIONAL FRANCE

Association régie par la Loi du 1<sup>er</sup> Juillet 1901

Reconnue d'utilité publique par le décret du 12 novembre 1987

76, boulevard de la Villette

75019 PARIS

### Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes combinés

Exercice clos le 31 décembre 2021

---

A l'assemblée générale de l'association AMNESTY INTERNATIONAL FRANCE,

#### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes combinés de l'association AMNESTY INTERNATIONAL FRANCE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes combinés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la combinaison.

#### Fondement de l'opinion

##### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes combinés » du présent rapport.

## Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

## Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes combinés pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes combinés pris isolément.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au Groupe, données dans le rapport du Bureau sur la gestion du Groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes combinés.

## Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes combinés

Il appartient à la direction d'établir des comptes combinés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes combinés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes combinés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes combinés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes combinés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes combinés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes combinés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes combinés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes combinés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes combinés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes combinés et évalue si les comptes combinés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de combinaison, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes combinés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes combinés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

A Paris-La Défense, le 18 mai 2022

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés



Jean-Claude MARTY



Association à but non lucratif (Loi du 1er Juillet 1901) reconnue d'utilité publique  
par décret du 12 Novembre 1987

SIEGE SOCIAL

76, boulevard de la Villette  
75019 PARIS

N° S.I.R.E.T. : 308 238 401 00084

Code A.P.E. : 9499 Z

N° Téléphone : 01 53 38 65 65

**BILAN COMBINE AU 31 DECEMBRE 2021**  
**COMPTE DE FONCTIONNEMENT**  
**ET DE RESULTAT COMBINE**

**EXERCICE 2021**

**GESTOR**

SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE

# Bilan Actif

Etat exprimé en euros		31/12/2021			31/12/2020
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions brevets droits similaires	1 765 259	1 438 928	326 330	454 573
	Autres immobilisations incorporelles (1)				
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
	Terrains	260 250		260 250	260 250
	Constructions	2 210 587	1 602 768	607 818	695 718
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	20 359	20 051	308	1 482
	Autres immobilisations corporelles	3 016 440	1 930 307	1 086 133	1 256 173
	Immobilisations corporelles en cours	384 185		384 185	70 244
	Avances et acomptes				
<b>BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES</b>	711 923	124 400	587 523	998 750	
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)</b>					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés	116 451		116 451	115 967	
Prêts					
Autres immobilisations financières	27 836		27 836	22 604	
<b>TOTAL ( I )</b>	<b>8 513 289</b>	<b>5 116 454</b>	<b>3 396 835</b>	<b>3 875 760</b>	
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>STOCKS ET EN-COURS</b>				
	Matières premières, approvisionnements	11 263		11 263	5 071
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises	151 942	14 494	137 448	149 664
	<b>Avances et Acomptes versés sur commandes</b>	99 204		99 204	18 463
	<b>CREANCES (3)</b>				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	217 849		217 849	274 238
	Créances reçues par legs ou donations	278 142		278 142	472 360
Autres créances	427 061		427 061	360 181	
<b>VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT</b>	2 866 392		2 866 392	2 835 308	
<b>DISPONIBILITES</b>	13 593 760		13 593 760	14 222 062	
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>	Charges constatées d'avance	447 533		447 533	446 986
	<b>TOTAL ( II )</b>	<b>18 093 146</b>	<b>14 494</b>	<b>18 078 651</b>	<b>18 784 334</b>
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>	Frais d'émission d'emprunt à étaler ( III )				
	Primes de remboursement des obligations ( IV )				
	Ecarts de conversion actif ( V )				
<b>TOTAL ACTIF ( I à V )</b>	<b>26 606 434</b>	<b>5 130 948</b>	<b>21 475 486</b>	<b>22 660 094</b>	

(1) dont droit au bail

(2) dont à moins d'un an

(3) dont à plus d'un an

# Bilan Passif

Etat exprimé en euros

		31/12/2021	31/12/2020
<b>FONDS PROPRES</b>	<b>Fonds propres sans droit de reprise</b>		
	Fonds propres statutaires		107 190
	Fonds propres complémentaires		
	<b>Fonds propres avec droit de reprise</b>		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecart de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles	286 598	281 446
	Réserves pour projet de l'entité	13 676 519	10 023 083
Autres			
Report à nouveau	1 098 868	1 005 848	
<b>Excédent ou déficit de l'exercice</b>	<b>560 836</b>	<b>3 563 911</b>	
	<b>Total des fonds propres (situation nette)</b>	<b>15 622 821</b>	<b>14 981 478</b>
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement	5 360	
	Provisions réglementées		
	<b>Total des autres fonds propres</b>	<b>5 360</b>	
	<b>Total des fonds propres</b>	<b>15 628 181</b>	<b>14 981 478</b>
<b>Fonds reportés et dédiés</b>	Fonds reportés liés aux legs ou donations	865 665	1 578 310
	Fonds dédiés sur subventions d'exploitation		
	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes	178 048	199 510
	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public	99 437	
	<b>Total des fonds reportés et dédiés</b>	<b>1 143 150</b>	<b>1 777 820</b>
<b>Provisions</b>	Provisions pour risques	125 558	
	Provisions pour charges	177 763	229 287
	<b>Total des provisions</b>	<b>303 321</b>	<b>229 287</b>
<b>DETTES (1)</b>	<b>DETTES FINANCIERES</b>		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers	1 589	1 589
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	<b>DETTES D'EXPLOITATION</b>		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 134 920	1 539 661
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	1 231 085	1 228 915
<b>DETTES DIVERSES</b>			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	36 753	36 190	
Autres dettes	1 433 635	2 179 709	
Produits constatés d'avance	562 853	685 445	
	<b>Total des dettes</b>	<b>4 400 834</b>	<b>5 671 509</b>
	Ecart de conversion passif		
	<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>21 475 486</b>	<b>22 660 094</b>
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	560 836,27	3 563 910,74
	(1) Dont à moins d'un an	4 399 676	5 670 351
	(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		

## TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

	31/12/2021	31/12/2020
<b>Flux de trésorerie liés à l'activité</b>		
RESULTAT NET	560 836	3 563 911
<i>Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité:</i>		
Dotation aux amortissements et provisions (1)	771 550	754 872
Reprises sur amortissements et provisions (1)	- 51 524	- 43 813
Dotation aux fonds dédiés (1)	154 719	61 551
Reprises sur fonds dédiés	- 87 207	- 38 424
Dotation aux fonds reportés (1)	467 218	594 124
Reprises sur fonds reportés	- 965 464	- 759 986
Produits de cessions éléments des actifs	-	-
Valeur nette comptable des éléments cédés	-	2 792
Produits de cessions éléments des actifs - Legs/Donations	- 566 522	- 619 541
Valeur nette comptable des éléments cédés - Legs/Donations	585 427	622 000
Quote-part de subventions d'investissements virée au compte de résultat	- 10 719	-
<b>Marge brute d'autofinancement</b>	858 315	4 137 485
Moins : variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité		
Stocks	6 024	19 190
Créances d'exploitation	56 389	37 800
Dettes d'exploitation	- 404 741	- 390 802
Autres créances liées à l'activité	46 051	369 246
Autres dettes liées à l'activité	- 868 103	2 548 984
<i>Flux net de trésorerie généré par l'activité</i>	- 306 065	5 869 431
<b>Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement</b>		
Décassements provenant des acquisitions d'immobilisations corporelles + incorporelles + financières	- 662 438	- 341 627
Encaissements provenant des cessions d'immobilisations	-	-
Variation d'immobilisations financières	- 5 717	- 6 248
Variation des dettes et créances sur immobilisations	563	1 055
Incidence des variations de périmètre	376 439	241 513
<i>Flux de trésorerie lié aux opérations d'investissement</i>	- 291 153	- 107 417
<b>Flux de trésorerie liés aux opérations de financement</b>		
Remboursements d'emprunts	-	-
<i>Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement</i>	-	-
<b>Variation de trésorerie</b>	- 597 218	5 762 014
Trésorerie d'ouverture	17 057 370	11 295 356
Trésorerie de clôture	16 460 152	17 057 370

(1) Hors Actif circulant

Tableau de contrôle de la variation de trésorerie			
Actif	Ouverture	Clôture	Variation
Valeurs mobilières de placement	2 835 308	2 866 392	31 084
Disponibilités	14 222 062	13 593 760	- 628 302
<b>Total 1</b>	<b>17 057 370</b>	<b>16 460 152</b>	<b>- 597 218</b>
Passif	Ouverture	Clôture	Variation
Concours bancaires courants	-	-	-
<b>Total 2</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Trésorerie totale</b>	<b>17 057 370</b>	<b>16 460 152</b>	<b>- 597 218</b>

# Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en euros

31/12/2021

31/12/2020

		12 mois	12 mois
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	Cotisations	7 778 170	7 277 722
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens	901 068	871 415
	dont ventes de dons en nature	176 654	
	Ventes de prestations de service	308 310	198 594
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	4 000	19 027
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels	17 277 125	19 808 464
	Mécénats		2 184 581
	Legs, donations et assurances-vie	1 330 386	1 308 117
	Contributions financières	12 672	85 118
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	109 499	80 725	
Utilisations des fonds dédiés	1 052 670	38 424	
Autres produits	320 421	128 809	
	<b>Total des produits d'exploitation</b>	<b>29 094 321</b>	<b>32 000 995</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>	Achats de marchandises	303 765	308 989
	Variation de stock	26 632	(23 003)
	Achats de matières et autres approvisionnements	4 384	1 916
	Variation de stock	(6 192)	3 813
	Autres achats et charges externes	10 628 063	7 980 027
	Aides financières	9 070 216	12 883 699
	Impôts, taxes et versements assimilés	566 951	529 808
	Salaires et traitements	4 360 090	4 114 647
	Charges sociales	1 890 295	1 792 830
	Dotation aux amortissements et dépréciations	660 486	647 672
	Dotation aux provisions	125 558	
	Reports en fonds dédiés	621 937	61 551
Autres charges	333 204	146 671	
	<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>28 585 390</b>	<b>28 448 619</b>
	<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>508 932</b>	<b>3 552 376</b>

# Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros

		31/12/2021	31/12/2020
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>508 932</b>	<b>3 552 376</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>	De participation		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé	485	1 198
	Autres intérêts et produits assimilés	42 201	51 084
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change	15	331
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>Total des produits financiers</b>		<b>42 701</b>	<b>52 613</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées	765	830
	Différences négatives de change	436	675
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>Total des charges financières</b>		<b>1 201</b>	<b>1 505</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>		<b>41 500</b>	<b>51 108</b>
<b>RESULTAT COURANT avant impôts</b>		<b>550 432</b>	<b>3 603 483</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	Sur opérations de gestion	35 812	12 082
	Sur opérations en capital	577 241	
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
<b>Total des produits exceptionnels</b>		<b>613 053</b>	<b>12 082</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	Sur opérations de gestion	7 665	45 501
	Sur opérations en capital	585 427	2 792
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
<b>Total des charges exceptionnelles</b>		<b>593 091</b>	<b>48 293</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>		<b>19 962</b>	<b>(36 211)</b>
Participation des salariés aux résultats			
Impôts sur les bénéfices		9 557	3 362
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>		<b>29 750 076</b>	<b>32 065 690</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>29 189 239</b>	<b>28 501 779</b>
<b>EXCEDENT ou DEFICIT</b>		<b>560 836</b>	<b>3 563 911</b>
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>			
Dons en nature		1 717 543	2 731 666
Prestations en nature			
Bénévolat		1 328 874	1 022 165
<b>TOTAL</b>		<b>3 046 417</b>	<b>3 753 831</b>
<b>CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>			
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite de biens			
Prestations		1 717 543	2 731 666
Personnel bénévole		1 328 874	1 022 165
<b>TOTAL</b>		<b>3 046 417</b>	<b>3 753 831</b>

## Etats financiers au 31/12/2021

**\*\*\*\*ANNEXES\*\*\*\***

# Annexe au Bilan

Etat exprimé en euros

## ANNEXE AUX COMPTES FINANCIERS COMBINES 2021

### PREAMBULE

Les comptes combinés de l'association Amnesty International France (A.I.F.) reflètent la situation comptable d'ensemble d'A.I.F. et de tous les groupes locaux avec lesquels A.I.F. a signé une convention par laquelle ces derniers sont autorisés à porter le nom « Amnesty International » et s'engagent notamment à combiner leurs comptes avec ceux d'A.I.F. désignée comme l'entité combinante.

L'exercice présenté a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1er janvier au 31 décembre 2021.

Sauf indication particulière, les montants mentionnés dans cette annexe sont exprimés en euros (€).

### I – PRESENTATION DE L'ASSOCIATION

La vision d'Amnesty International est celle d'un monde où chacun peut se prévaloir de tous les droits énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et dans d'autres textes internationaux relatifs aux droits humains.

Chaque jour, nos actions visent à faire connaître et à défendre les droits humains, à exiger que les victimes obtiennent réparation et que les auteurs de violences soient traduits en justice.

**Enquêter :** Parce qu'aucune violence ne doit rester dans l'ombre, le travail d'enquête est fondamental. Chaque jour, nos équipes de recherche, réparties sur chaque continent, se rendent régulièrement sur le terrain pour enquêter sur les violations des droits humains et recueillir des témoignages et des preuves.

**Alerter :** le travail d'enquête donne lieu à la publication régulière de rapports ou de communiqués. Nous disposons ainsi d'une information inédite qui permet d'alerter les médias et l'opinion publique, et de formuler des recommandations. La force du collectif est l'un des piliers de la victoire.

**Agir :** nous agissons pour exercer des pressions sur les décideurs via un travail de plaidoyer associé à des campagnes qui mobilisent les militants et le public (pétitions, courriers aux autorités, messages de soutien, débats publics, rassemblements et manifestations...).

**Le principe d'indépendance :** Notre mouvement est indépendant de tout gouvernement, de toute tendance politique, de tout intérêt économique et de toute croyance religieuse. Nous ne sollicitons aucune subvention des États, des partis politiques ou des entreprises, et nous finançons nos actions essentiellement grâce au soutien de nos membres et de nos donateurs. Notre indépendance nous permet d'agir en toute liberté partout dans le monde pour prévenir et faire cesser les atteintes graves à l'ensemble de ces droits afin de faire de la victoire une réalité.

# Annexe au Bilan

Etat exprimé en euros

## II – FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

- NEANT

## III - REGLES ET METHODES COMPTABLES

### *3.1 Hypothèses de base*

Les comptes de l'Association ont été établis dans le respect des conventions comptables de base et notamment les principes suivants :

- Principe de prudence ;
- Permanence des méthodes comptable d'un exercice à l'autre ;
- Continuité d'exploitation ;
- Indépendance des exercices.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément au plan comptable général, règlement 2014-03 et suivants de l'Autorité des Normes Comptables en tenant compte des dispositions réglementaires suivantes :

- du règlement ANC n°2018-06 relatif aux personnes morales de droit privé à but non lucratif tenus d'établir des comptes annuels ;
- du règlement ANC n° 2020-08 modifiant le règlement ANC N° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les documents dénommés états financiers comprennent :

- le bilan,
- le compte de résultat,
- l'annexe.

### *3.2 Périmètre de combinaison*

Toutes les entités sont sous contrôle exclusif de l'association A.I.F et sont consolidés par intégration globale.

Le périmètre de combinaison des comptes 2021 de l'association A.I.F. est complet et se compose de 259 entités :

- Siège de l'association : 1
- Groupes et secteurs : 258

Toutes les entités ont été combinées dans les comptes pour l'exercice 2021.

Le périmètre de combinaison des comptes 2020 de l'association A.I.F. est complet et se compose de 267 entités :

- Siège de l'association : 1
- Groupes et secteurs : 266

Les groupes ou secteurs combinés sur 2021 sont ceux ayant rempli les conditions suivantes :

# Annexe au Bilan

Etat exprimé en euros

- Convention avec l'entité combinante dûment signée ;
- Accusé réception des instructions de combinaison ;
- Saisie de la comptabilité au plus tard le 15/01/2022.

Toutes les entités combinées clôturent leurs comptes au 31 décembre.

## 3.3 Principes de combinaison

### 3.3 a) Méthode de combinaison

La méthode de combinaison est la suivante :

- Addition des comptabilités des groupes et secteurs,
- Eliminations et retraitements des opérations réciproques (intra-groupes).
- Etablissement des comptes combinés des groupes et secteurs,
- Etablissement des comptes combinés des groupes, secteurs et siège,
- Etablissement du compte d'Emploi annuel des Ressources (CER)

La reprise des fonds dédiés correspondant au leg A. devenu sans objet du fait de la couverture géographique nationale du périmètre de combinaison a été annulée dans les comptes combinés. Son annulation n'a pas d'impact sur les résultats de l'ensemble combiné.

### 3.3 b) Ecarts de combinaison

Les écarts de combinaison pouvant résulter du fait que les comptabilités des groupes et secteurs sont des comptabilités de trésorerie alors que la comptabilité du siège est une comptabilité d'engagements.

Ces écarts sont enregistrés dans le compte suivant :

105100 => Ecart de combinaison

- L'écart global de combinaison sur l'exercice 2021 s'élève à (2 501) €

## 3.4 Méthode d'évaluation

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

### 3.4 a) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire :

-les immobilisations incorporelles s'amortissent sur une durée comprise entre 1 et 5 ans

# Annexe au Bilan

Etat exprimé en euros

## 3.4 b) Immobilisations corporelles

**Les terrains** des locaux possédés par l'association à Paris et à Toulouse sont individualisés à l'actif du bilan. Le pourcentage de 10 % de la valeur d'achat du bien a été retenu pour les terrains acquis avant le 31 décembre 2016 et de 15% à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 soit un montant de 260 250 €

Les biens immobiliers ont été comptabilisés à leur valeur d'achat : les locaux possédés ne sont destinés qu'à permettre la réalisation de l'objet social dans de bonnes conditions et la possession de ces locaux ne s'inscrit pas dans un contexte de gestion d'un patrimoine immobilier.

Pour les autres éléments de l'actif immobilisé :

- Peu de matériels nécessitent d'être décomposés, leurs composants étant de valeur faible ou non significative,
- Ces mêmes biens n'ont aucune valeur de sortie dans la mesure où ils ne sont pas cédés mais mis au rebut en fin de vie,
- Les amortissements des matériels sont calculés à partir des durées d'utilisation et non des durées d'usage.

Les immobilisations corporelles sont donc évaluées à leur coût d'acquisition (bâtiments, équipements techniques, matériel, mobiliers, agencements).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire :

- la durée moyenne d'amortissement sur 25 ans des locaux du siège social a été considérée comme pertinente.
- le mobilier et matériel s'amortissent sur une durée comprise entre 3 et 10 ans,
- le matériel informatique s'amortit sur une durée comprise entre 1 et 4 ans.

## 3.4 c) Immobilisations financières

La valeur brute de ces immobilisations est constituée par le coût d'acquisition.

## 3.4 d) Biens et créances reçus par legs et donations destinés à être cédés

Les biens, créances et dettes reçues par legs acceptées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, sont comptabilisés de la façon suivante :

- Les biens reçus par legs et donations par AIF au cours de l'exercice sont comptabilisés à l'actif à la date d'acceptation du Conseil d'administration. Ces biens ne sont pas amortis.
- Les disponibilités et titres de placements financiers à recevoir sont également comptabiliser à l'actif dans un compte de créances dès l'acceptation.

# Annexe au Bilan

Etat exprimé en euros

- Les obligations attachées à ces legs et donations sont constatées en dettes ou en provisions également lors de l'acceptation.

A la clôture de l'exercice, la valeur correspondante des actifs et passifs acceptés et non encore réalisés est portée en fonds reportés.

- **Dépréciations de biens ou créances faisant l'objet d'un legs ou d'une donation**

Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur estimée du bien ou d'une créance est inférieure à sa valeur comptable.

### 3.4 e) Stocks

Les stocks sont valorisés au coût réel d'achat majoré des frais accessoires.

La dépréciation des stocks est fonction :

- du taux d'écoulement correspondant à la quantité en stock à la fin de l'exercice par rapport au nombre de produits vendus au cours de l'exercice écoulé.
- et de la quantité restante en stock.

### 3.4 f) Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Les dépréciations des créances hors groupes ont été calculées selon la méthode suivante : dépréciation à 100% des créances de plus d'un an et à hauteur de 20 % pour les créances datées de plus de 6 mois.

Les créances groupes sont dépréciées au regard de leur situation et du comportement de règlement, tant sur les créances que sur les cotisations.

### 3.4 g) Valeurs mobilières de placement

Les titres ont été valorisés à leur valeur historique au 31 décembre 2021.

Les intérêts courus non échus correspondant aux placements en cours, ont été portés en produits financiers. Ils sont nuls au 31/12/2021.

Ils étaient d'un montant nul à la clôture de l'exercice précédent.

Si la valeur d'inventaire à la clôture est inférieure à la valeur historique, une dépréciation est comptabilisée.

### 3.4 h) Fonds associatifs (les mouvements de l'exercice 2021 sont détaillés en Annexe)

- ✓ Les réserves d'investissements n'ont pas été movimentées sur l'exercice.
- ✓ La réserve de capitalisation a fait l'objet d'une dotation du dixième des produits financiers de l'exercice précédent sur l'exercice 2021, soit 5 152 €, suite à l'excédent constaté au 31.12.2020.
- ✓ La réserve d'intervention est augmentée à hauteur de 3 660 562 € conformément à la décision d'affectation du résultat 2020 approuvée par la dernière Assemblée générale.

## Annexe au Bilan

Etat exprimé en euros

### 3.4 i) Provisions pour risques (les mouvements de l'exercice sont détaillés en Annexe)

- ✓ Dotation d'une provision pour couvrir le risque de reversement à l'URSSAF de la contribution "Versement mobilité" relatif à l'exercice 2021, à hauteur de 125 558 €

### 3.4 j) Provisions pour charges (les mouvements de l'exercice sont détaillés en Annexe)

Les **engagements au titre de pension ou complément de retraite** envers le personnel de l'association existant au 31 décembre 2021 sont déterminés, comme à la clôture des comptes de l'exercice précédent, conformément à la recommandation du CNC n° 2003-R-01 en tenant compte :

- . de la capitalisation des salaires et de l'indemnité à verser aux salariés selon les modalités prévues par l'accord interne conclu entre A.I.F. et ses salariés,
- . d'une table de mortalité,
- . d'une actualisation des indemnités dues au moment du départ à la retraite par un taux tenant compte de l'inflation (de 1,84% au 31 décembre 2021 contre 1,93 % au 31 décembre 2020) et du turn-over moyen du personnel sur les 5 derniers exercices (de 13,31 % au 31 décembre 2021 contre 13,39 % au 31 décembre 2020).

La provision s'élève à **177 763 €** au 31 décembre 2021 contre 229 289 € à la clôture de l'exercice précédent.

### 3.4 k) Fonds dédiés (les mouvements de l'exercice sont détaillés en Annexe)

Le solde des fonds dédiés est de **277 485 €** au 31/12/2021 après :

- ✓ Dotation nette du fonds d'aide aux victimes et aux défenseurs des droits humains à hauteur d'un montant de 74 390 € ce qui porte le montant global à hauteur de 197 359 €
- ✓ Dotation nette du fonds d'aide au développement à hauteur de 6 431 € soit une valeur globale de 53 275 €
- ✓ Reprise nette du fonds d'animation régionale à hauteur d'un montant de 2 845 € ce qui porte le montant global à hauteur de 26 851 €

### 3.4 l) Fonds reportés (les mouvements de l'exercice sont détaillés en Annexe)

Le solde des fonds reportés est de **865 665 €** au 31/12/2021 après :

- ✓ Utilisation nette des legs reçus par AIF sur l'exercice 2021, à hauteur de 498 246 €

## Annexe au Bilan

Etat exprimé en euros

### 3.4 m) Cotisation à la Section Internationale

Le tableau ci-dessous permet de synthétiser les informations de l'exercice 2020 (K€) :

	<b>2021</b>	<b>2020</b>	<b>2019</b>
Cotisation réglée	7 687	10 524	6 488
Provision N	1 323	2 147	605
<b>Total de la cotisation annuelle dans les comptes</b>	<b>9 010</b>	<b>12 671</b>	<b>7 093</b>

Cette cotisation est insrite dans la rubrique "Aides financières (versées) " du compte de résultat.

### 3.4 n) Charges et produits exceptionnels

Les charges et produits exceptionnels de l'année sont relatifs à des opérations de gestion.

### 3.4 o) Charges et produits des exercices antérieurs

Les charges et produits des exercices antérieurs sont considérés comme des charges et produits exceptionnels de gestion.

### 3.4 .p) Résultat de l'exercice

Le résultat de l'exercice est un excédent de **560 836 €** et reste à affecter.

### 3.4 q) Régime d'imposition

L'activité d'Amnesty International Section Française est sectorisée :

- en secteur lucratif pour ses activités de publication et de promotion. Elles sont soumises aux impôts commerciaux : TVA, impôt sur les sociétés, taxe professionnelle et taxe d'apprentissage.
- en secteur non lucratif pour ses activités directement liées à la promotion du respect des dispositions de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme dans le monde. Elles sont assujetties à la taxe sur les salaires et à l'impôt sur les sociétés à taux réduit.

# Annexe au Bilan

Etat exprimé en euros

## IV – AUTRES INFORMATIONS

### 4.a) Legs et donations significatifs en cours

Le règlement ANC n°2018-06 pose le principe de comptabilisation suivant pour les legs et donations :

- A la date d'acceptation par le Conseil d'administration, les biens provenant de legs ou de donations sont comptabilisés à l'actif. Les éventuelles dettes sont quant à elles comptabilisées au passif.
- Comptabilisation en compte de produits et charges au fur et à mesure des encaissements et des décaissements liés à la cession des biens, même en l'absence de réalisation effective et définitive du leg.

L'annexe donne le détail des legs, donations et assurances-vie figurant au compte de résultat.

D'autre part, le règlement ANC n°2018-06 préconise la mention dans les engagements hors bilan des legs et donations reçus par l'association entre la date à laquelle l'entité a été informée et la date de comptabilisation à l'actif des biens concernés: ils sont valorisés à leur valeur de réalisation probable au moment de la clôture des comptes..

Au 31 décembre 2021, ces engagements sont estimés à **895 146 €** contre **1 443 737 €** au 31 décembre 2020. Les legs sont tous acceptés par le Conseil d'Administration d'AIF.

### 4.b) Rémunération des hauts cadres dirigeants

Les membres du conseil d'administration, dirigeants au sens de l'instruction fiscale 44-5-06 du 18 décembre 2006 exercent bénévolement leur mandat. Aucune rémunération en espèces ou en nature ne leur est versée à titre personnel.

La rémunération brute annuelle cumulée des 3 plus hautes rémunérations, conformément aux règles du Comité de la Charte, est de 207 219 € sur l'exercice 2021.

### 4.c) Valorisation des contributions volontaires

Amnesty International France valorise le bénévolat dans ses états financiers depuis l'exercice clos le 30 septembre 2004.

La méthode de valorisation retenue peut se résumer de la façon suivante :

- le nombre de bénévoles a été rationalisé en nombre d'équivalent temps plein ;
- le coût horaire appliqué a été défini sur la base du coût horaire moyen des salariés en CDI, tenant compte des indices et du temps de travail ;
- tarif unique pour le coût de l'heure de bénévolat, qui inclut l'ensemble des charges sociales et fiscales théoriques (50%).

Ainsi, le coût horaire est défini à partir du salaire horaire moyen à partir d'un indice moyen de la grille salariale ne tenant compte ni de l'ancienneté ni des primes.

- Indice moyen = 532 (temps plein)
- Valeur du point = 5,99 €
- Valeur brute horaire = 21,01 € soit 31,52 € chargée de l'heure.

## Annexe au Bilan

Etat exprimé en euros

La valorisation 2021 du bénévolat pour 1 328 874 € peut se répartir comme suit :

- Actions statutaires : 1 048 096 €
- Traitement frais de collecte : 56 360 €
- Frais de fonctionnement : 224 419 €

Le bénévolat valorisé était de 1 022 165 € sur l'exercice précédent.

Compte tenu du nombre important de structures, il est actuellement impossible de valoriser le bénévolat dans les groupes et secteurs.

Aucune valorisation des militants n'est réalisée comme du bénévolat des membres des conseils d'administration des entités combinées.

#### 4.d) Honoraires du commissaire aux comptes

Les honoraires perçus par le commissaire aux comptes sur l'exercice 2021 s'élèvent à 44 777 € TTC au titre de sa mission légale et de 14 120 € TTC au titre des services autre que la certification des comptes (certification des comptes combinés et formation sur le nouveau plan comptable).

4.e) L'effectif moyen en équivalent temps plein de l'exercice 2021 est de 96 ETP.

Catégorie	2021	2020
CDI	86	75
CDD	10	1
<b>TOTAL ETP</b>	<b>96</b>	<b>76</b>

4.f) Les remboursements des frais aux membres du conseil d'administration s'élèvent à 7 196 € sur l'exercice.

# Annexe au Bilan

Etat exprimé en euros

## V – INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION COMBINE

Le compte de résultat par origine et destination est dressé, pour la 1ère année, par application du règlement de l'Autorité des Normes Comptables n° 2018-06 du 05 décembre 2018 homologué par arrêté et publié au JO du 30 décembre 2018.

L'article 432-2 du règlement précité fait obligation aux organismes faisant appel, à l'échelon national, à la générosité du public d'établir un compte de résultat par origine et destination, qui précise notamment l'affectation des produits et charges liée à la générosité du public.

Les règles d'affectation des produits et charges liées à la générosité du public sont reprises dans le paragraphe ci-dessous.

## VI – INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE EMPLOI - RESSOURCES COMBINE

### 1 - LE PRINCIPE D'ETABLISSEMENT

L'article 4 de la loi du 7 août 1991 fait obligation aux organismes faisant appel, à l'échelon national, à la générosité du public d'établir un compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public, qui précise notamment l'affectation des dons par type de dépenses.

Le compte d'emploi des ressources est dressé par application du règlement de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) n° 2018-06 du 05 décembre 2018 homologué par arrêté et publié au JO du 30 décembre 2018 et abrogeant le règlement comptable CRC 99-01.

Sur l'exercice 2020, il a été décidé, conformément à l'article 611-2 du règlement ANC 2018-06 d'opter pour la présentation du format CRC 99-01 pour l'exercice clos en 2019.

Le Bureau Exécutif du 18 octobre 2009, en présence du contrôleur du Comité de la Charte et de notre Commissaire aux Comptes, s'est prononcé sur l'adoption des principes essentiels :

- **Définition des missions sociales** : celles-ci comprennent entre autres,

- nos campagnes d'actions (torture, violence policière, femmes, exigeons la dignité...) et nos actions de militantisme, dont la diffusion du matériel d'action.
- la partie, directement liée à la mission sociale, de la contribution versée au Secrétariat International d'Amnesty International. Pour réaliser cette répartition dans le CER, nous nous référons à la synthèse des dépenses de l'exercice, fournie par le Secrétariat International.
- certains de nos événements aux thèmes très précis (campagne « 10 jours pour signer »,...
- la plupart des produits éditoriaux (nos rapports, notre Chronique, bulletins internes...)

- **Les clefs de répartition**, et tout particulièrement de la répartition du coût de la collecte de fonds, qui

# Annexe au Bilan

Etat exprimé en euros

est opéré opération par opération en fonction des caractéristiques propres à chacune de ces opérations de collecte.

- **La qualification des ressources** et leur distinction entre celles provenant de la générosité du public et les autres a notamment reposé sur l'analyse précise de celles-ci par la Cour des Comptes lors de sa première intervention en 2007 et 2008 et les précisions apportées par le règlement comptable précité dont l'homologation est intervenue depuis.

Les ressources collectées auprès du public sont composées :

- des dons et mécénat,
- des legs, des donations,
- des cotisations des membres,
- des abonnements à la lettre d'Amnesty International,
- et d'une partie des produits financiers, calculée en fonction d'une quote-part des produits provenant de la générosité du public sur le total des ressources (hors provisions).

- **Le mode d'affectation des ressources** est le suivant:

Les ressources provenant de la générosité du public, financent prioritairement les dépenses en missions sociales qui ne sont pas financées directement par un autre produit et les frais de recherche de fonds.

- **Dans la version du Compte d'emploi des ressources combiné** : nous traitons les mouvements financiers d'Amnesty International France et ceux de nos groupes locaux d'Amnesty International appartenant au périmètre décrit dans les annexes des comptes combinés. Les groupes locaux ont pour mission de poursuivre la vision d'Amnesty International. A travers divers manifestations et événements, les groupes visent à promouvoir tous les droits humains. Ainsi, les charges de nos groupes sont en priorité imputées en mission sociale dans le compte d'emploi des ressources combiné, à l'exception des achats de produits pour revente. Les produits sont répartis en fonction de leurs natures, ainsi nous avons des recettes provenant des ventes de produits, des recettes de manifestation et de dons.

## **2 - LES REGLES D'AFFECTION DES FRAIS**

Les emplois sont constitués de l'ensemble des charges figurant dans le compte de résultat affectées en fonction de leur destination et non de leur nature. Toutes les charges imputables de manière non ambiguë à l'une des rubriques d'emplois ont été affectées à cette rubrique.

Certaines charges ont dû, en revanche, faire l'objet d'une ventilation entre plusieurs postes.

Les règles suivantes ont été retenues pour cette ventilation :

- **Frais de personnel** (salaires, charges sociales)

Ces frais ont été affectés à une rubrique, soit directement, pour les personnes affectées à une tâche correspondant intégralement à la rubrique considérée, soit au moyen d'une clé de répartition déterminée en fonction du temps de travail consacré à chacune des activités, pour les personnes exerçant des

# Annexe au Bilan

Etat exprimé en euros

fonctions diversifiées.

- **Frais généraux** (entretien, charges de copropriété, affranchissements, reprographie, télécommunications, etc...)

Ces frais ont été répartis entre les diverses activités en fonction de clés établies au prorata de l'utilisation des ressources (surfaces de locaux affectées, consommation d'unités, etc...).

- **Dotation aux amortissements**

L'amortissement de la valeur comptable de nos locaux se fait en utilisant une règle de répartition établie au prorata de l'utilisation des surfaces.

- **Frais relatifs à la collecte de fonds**

Les différents modes de collecte de fonds (publipostage, recrutements dans la rue, téléphone, etc.) répondent à trois objectifs distincts :

- . Information sur les Droits Humains et dénonciation de leurs violations
- . Appel à l'action (recueil de signatures, envoi de courriers d'indignation)
- . Collecte de fonds

Les frais correspondants sont répartis en fonction des éléments qui composent nos messages.

Cette année, l'analyse a révélé que 61.21 % de ces frais sont des frais de collecte de fonds et que 38.79 % relèvent de l'information sur les Droits Humains, de la dénonciation de leurs violations et de l'appel à l'action.

- **Frais de diffusion des produits vendus**

Les ventes de produits comportent :

- . Les ventes des produits dits "promotionnels", par lesquels AIF recherche des ressources supplémentaires,
- . Les ventes des publications directement liées à l'information et à l'action dans le domaine des Droits Humains.

Les coûts liés à la distribution de ces produits ont été affectés directement, lorsque leur nature permet de les relier à l'une des rubriques ci-dessus. Pour le surplus, ils ont été répartis à hauteur de :

- . 45.48 % pour l'action & les publications
- . 54.52 % pour les produits "promotionnels"

- **Frais de fonctionnement**

Les frais de fonctionnement financés par la générosité du public sont calculés en fonction de la marge nette dégagée par les ressources provenant de la générosité du public. Cette marge nette est obtenue en déduisant du total des ressources collectées auprès du public, d'une part les coûts, non déjà financés par d'autres moyens, des missions sociales et d'autre part les dépenses en recherche de fonds. Ce solde est comparé au solde des autres ressources, non issues de la Générosité du Public, pour obtenir la proportion des ressources collectées auprès du public qui va contribuer au financement des frais de fonctionnement.

# Annexe au Bilan

Etat exprimé en euros

## **3 - LE BENEVOLAT 2021**

Le travail de nos bénévoles est valorisé à 1 328 874 euros pour l'année 2021, en fonction de la méthode décrite dans les annexes de nos comptes.

Cette valorisation se répartit ainsi :

\* 811 435 euros correspondent à la valorisation de nos bénévoles qui participent à nos missions sociales et qui travaillent, au secrétariat national, au pôle action, au pôle vie militante, au pôle communication et au service relations extérieures ou en régions dans les maisons d'AIF.

\* 461 079 euros correspondent à la valorisation des bénévoles qui participent au fonctionnement d'Amnesty International en travaillant au Secrétariat National, dans les services environnement au travail, comptabilité, ressources humaines, ou en s'impliquant dans les instances démocratiques, comme le Conseil d'Administration ou le Conseil des Finances et des Risques Financiers.

\* 56 360 euros correspondent à la valorisation des bénévoles qui travaillent sur la collecte de fonds, et plus précisément les bénévoles qui travaillent au service relations membres et donateurs, à l'ouverture et à l'enregistrement d'une partie de nos dons.

## **4 - LES DONS EN NATURE 2021**

Au cours de l'exercice 2021, Amnesty International France a bénéficié d'un total de 1 717 543 euros de dons en nature pour les actions de communication suivantes (valeurs exprimées en montants hors taxes) :

### **•Communication institutionnelle (1 379 095 €)**

- Diffusion gracieuse :
  - ? UGC : (valeur : 896 613 €)
  - ? Decaux : (valeur : 325 200 €)
  - ? Metro : (valeur : 90 735 €)
  - ? Canal + : (valeur : 40 519 €)
  - ? France TV : (valeur : 26 010 €)

### **•Campagne « 10 Jours pour signer » (226 243 €)**

- Diffusion gracieuse :
  - ? Deezer : (valeur : 118 333 €)
  - ? Courrier International : (valeur : 75 725 €)
  - ? Pavillon Noir : (valeur : 32 185 €)

### **•Campagne « Silence on arme » (37 000 €) :**

- Diffusion gracieuse :
  - ? Sopress Society : (valeur : 37 000 €)

### **•Festival Cinéma et Droits de l'Homme (6 350 €)**

- Diffusion gracieuse :
  - ? Télérama Sortir : (valeur : 6 350 €)

## Annexe au Bilan

Etat exprimé en euros

•Autres campagnes (68 855 €) :

- Diffusion gracieuse :
- ? DDB : (valeur : 68 855 €)

**VII –EVENEMENTS POST CLOTURE**

NEANT

# Immobilisations

Etat exprimé en euros

	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2021
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Virent p.à p.	Cessions	
<b>INCORPORELLES</b>						
Frais d'établissement et de développement						
Donations temporaires d'usufruit						
Autres	1 645 448		119 810			1 765 259
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>1 645 448</b>		<b>119 810</b>			<b>1 765 259</b>
<b>CORPORELLES</b>						
Terrains	260 250					260 250
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencé aménagement	2 210 587					2 210 587
Instal technique, matériel outillage industriels	20 359					20 359
Instal., agencement, aménagement divers	2 169 385					2 169 385
Matériel de transport						
Matériel de bureau, informatique et mobilier	739 768		121 627		14 339	847 055
Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles en cours	70 244		421 002	107 061		384 185
Avances et acomptes						
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>5 470 592</b>		<b>542 628</b>	<b>107 061</b>	<b>14 339</b>	<b>5 891 820</b>
<b>BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DES TINES A EIRE CEDES</b>	<b>998 750</b>		<b>377 091</b>		<b>663 918</b>	<b>711 923</b>
<b>FINANCIERES</b>						
Participations évaluées en équivalence						
Autres participations						
Autres titres immobilisés	115 967		484			116 451
Prêts et autres immobilisations financières	22 604		5 233			27 836
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>	<b>138 570</b>		<b>5 717</b>			<b>144 287</b>
<b>TOTAL</b>	<b>8 253 361</b>		<b>1 045 246</b>	<b>107 061</b>	<b>678 257</b>	<b>8 513 289</b>

## Amortissements

Etat exprimé en euros

	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2021
		Dotations	Diminutions	
<b>INCORPORELLES</b>				
Frais d'établissement et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Autres	1 190 875	248 053		1 438 928
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>1 190 875</b>	<b>248 053</b>		<b>1 438 928</b>
<b>CORPORELLES</b>				
Terrains				
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement	1 514 869	87 899		1 602 768
Instal technique, matériel outillage industriels	18 877	1 173		20 051
Autres instal., agencement, aménagement divers	1 078 255	203 278		1 281 533
Matériel de transport				
Matériel de bureau, mobilier	574 724	88 389	14 339	648 774
Emballages récupérables et divers				
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>3 186 725</b>	<b>380 739</b>	<b>14 339</b>	<b>3 553 126</b>
<b>TOTAL</b>	<b>4 377 601</b>	<b>628 792</b>	<b>14 339</b>	<b>4 992 054</b>

# Provisions

Etat exprimé en euros

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2021
<b>PROVISIONS REGLEMENTEES</b>	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	<b>PROVISIONS REGLEMENTEES</b>				
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	Pour litiges		125 558		125 558
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires	229 287		51 524	177 763
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer Autres				
	<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>229 287</b>	<b>125 558</b>	<b>51 524</b>	<b>303 321</b>
<b>PROVISIONS POUR DEPRECIATION</b>	Sur immobilisations { incorporelles corporelles legs ou donations des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières		17 200		17 200
	Sur stocks et en-cours	28 910	14 494	28 910	14 494
	Sur comptes clients, usagers				
	Sur créances reçues par legs ou donations				
	Autres				
	<b>PROVISIONS POUR DEPRECIATION</b>	<b>28 910</b>	<b>31 694</b>	<b>28 910</b>	<b>31 694</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>258 197</b>	<b>157 252</b>	<b>80 434</b>	<b>335 015</b>
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles			157 252	80 434	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

# Créances et Dettes

Etat exprimé en euros

		31/12/2021	1 an au plus	plus d'1 an
<b>CREANCES</b>	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	27 836		27 836
	Clients, usagers douteux ou litigieux			
	Autres créances clients, usagers	217 849	217 849	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	167	167	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 791	1 791	
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	62 659	62 659	
	Autres impôts, taxes versements assimilés	442	442	
	Divers			
	Confédération, fédération, union, entités affiliées			
	Créances reçues par legs ou donations	278 142	278 142	
Débiteurs divers	362 002	362 002		
Charges constatées d'avance	447 533	447 533		
	<b>TOTAL DES CREANCES</b>	<b>1 398 422</b>	<b>1 370 585</b>	<b>27 836</b>
	Prêts accordés en cours d'exercice			
	Remboursements obtenus en cours d'exercice			
	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

		31/12/2021	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
<b>DETTES</b>	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers	1 159		1 159	
	Fournisseurs et comptes rattachés	1 134 920	1 134 920		
	Dettes des legs ou donations				
	Personnel et comptes rattachés	506 317	506 317		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	532 513	532 513		
	Impôts sur les bénéfices	11 036	11 036		
	Taxes sur la valeur ajoutée	2 307	2 307		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	178 912	178 912		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	36 753	36 753		
	Confédération, fédération, union, entités affiliées	430	430		
	Autres dettes	1 433 635	1 433 635		
Dettes représentatives de titres empruntés					
Produits constatés d'avance	562 853	562 853			
	<b>TOTAL DES DETTES</b>	<b>4 400 834</b>	<b>4 399 676</b>	<b>1 159</b>	
	Emprunts souscrits en cours d'exercice				
	Emprunts remboursés en cours d'exercice				
	Emprunts dettes associés (personnes physiques)				

**PORTEFEUILLE TITRES ET PLACEMENTS AU 31.12.2021**

NATURE	NBRE DE TITRES	PRIX UNITAIRE	VALEUR D'ACQUISITION	VALEUR VENALE	INT COURUS NON ECHUS	MOINS VALUES PROVISION
<b>CONTRAT DE CAPITALISATION</b>			<b>2 700 000</b>	<b>2 866 392</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
MMA	1	2 000 000	2 000 000	2 140 369		0
CNP	1	700 000	700 000	726 023		0
<b>TOTAL PORTEFEUILLE TITRES</b>			<b>2 700 000</b>	<b>2 866 392</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**DISPONIBILITES**

NATURE	AU 31/12/2021	AU 31/12/2020
<b>BANQUES</b>	<b>3 029 026</b>	<b>4 175 119</b>
Crédit Agricole S.N	0	0
Crédit coopératif	1 077	1 658
Crédit mutuel	2 908 374	4 156 769
Banque Populaire	5 235	4 641
La NEF	11 553	7 962
PAYPAL	102 787	4 089
<b>LIVRETS</b>	<b>10 431 465</b>	<b>9 739 939</b>
Crédit mutuel	2 024 242	6 339 712
Banque Populaire	1 405 198	1 400 182
La NEF	7 002 026	2 000 044
<b>C.C.P</b>	<b>106 823</b>	<b>280 866</b>
C.C.P Paris et Lyon	106 823	280 866
<b>CAISSES</b>	<b>26 446</b>	<b>26 138</b>
Caisse S.N	5 751	7 305
Caisse comptoir	20 696	18 833
<b>TOTAL DISPONIBILITES</b>	<b>13 593 760</b>	<b>14 222 062</b>

**DETAIL DES FONDS PROPRES**

NATURE	AU 31/12/2020	RETRAITEMENT ANC 2018-06	AFFECTATION DU RESULTAT N-1		AUGMENTATION		DIMINUTION OU CONSOMMATION		AU 31/12/2021
	MONTANT	MONTANT	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT
<b>FONDS PROPRES SANS DROIT DE REPRISE</b>	<b>107 190</b>	<b>(107 190)</b>							
Equipement	107 190	(107 190)							
<b>RESERVES STATUTAIRES OU CONTRACTUELLES</b>	<b>281 446</b>		<b>5 152</b>	<b>5 152</b>					<b>286 598</b>
Réserve statutaire	15 245								15 245
Réserve de capitalisation	266 201		5 152	5 152					271 353
<b>RESERVES POUR PROJET DE L'ENTITE</b>	<b>11 024 306</b>		<b>3 558 759</b>	<b>3 558 759</b>			<b>3 490</b>		<b>14 579 575</b>
Réserve d'investissement	2 294 455								2 294 455
Réserve d'investissement Michel LEIRIS	1 058 787								1 058 787
Réserve d'intervention	6 665 216		3 660 562	3 660 562					10 325 778
Réserve groupe	1 005 849		(101 803)	(101 803)			3 490		900 557
<b>ECART DE COMBINAISON</b>	<b>4 625</b>				<b>(2 501)</b>	<b>(2 501)</b>	<b>(4 625)</b>	<b>(4 625)</b>	<b>(2 501)</b>
Ecart de combinaison	4 625				(2 501)	(2 501)	(4 625)	(4 625)	(2 501)
<b>RESULTATS ET REPORT A NOUVEAU</b>	<b>3 563 911</b>	<b>198 312</b>	<b>(3 563 911)</b>	<b>(3 563 911)</b>	<b>560 836</b>	<b>562 453</b>			<b>759 148</b>
Report à nouveau		198 312							198 312
Résultat de l'exercice	3 563 911		(3 563 911)	(3 563 911)	560 836	562 453			560 836
<b>SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT</b>		<b>16 079</b>					<b>10 719</b>	<b>10 719</b>	<b>5 360</b>
Equipement		16 079					10 719	10 719	5 360
<b>TOTAL</b>	<b>14 981 478</b>	<b>107 200</b>			<b>558 335</b>	<b>559 952</b>	<b>9 584</b>	<b>6 094</b>	<b>15 628 181</b>

\* : Suite à une analyse complémentaire, il a été identifié deux ajustements, l'un sur les subventions d'investissement et l'autre sur une dépréciation sur les immobilisations

**DETAIL DU POSTE FONDS REPORTES**

NATURE	31/12/2020	REGULARISATION	AUGMENTATION	DIMINUTION	31/12/2021
Leg B.	100 000	-100 000			
Leg C.	10 000				10 000
Leg C.	200 000			200 000	
Leg C.	250				250
Leg C.			762		762
Leg C.			80 000		80 000
Leg C.	3 862			3 862	
Leg D.	25 000				25 000
Leg D.	1 000				1 000
Leg F.	100 000			20 000	80 000
Leg G.	175 000			175 000	
Leg G.	100 000			80 000	20 000
Leg G.	100 000			100 000	
Leg G.	33 000			16 828	16 173
Leg H.	110 550				110 550
Leg H.	224 450			224 450	
Leg H.	3 000				3 000
Leg J.	1 524				1 524
Leg L.			60 000		60 000
Leg L.	19 124		133 000	19 124	133 000
Leg L.	20 000				20 000
Leg M.	7 000				7 000
Leg M.	5 000				5 000
Leg M.	9 000			9 000	
Leg M.			29 000		29 000
Leg M.	95 000				95 000
Leg M.	75 000			72 000	3 000
Leg P.	150				150
Leg R.	18 000			18 000	
Leg R.			74 455		74 455
Leg S.			13 000		13 000
Leg S.	10 000			10 000	
Leg T.	25 200	-24 400			800
Leg V.			30 000		30 000
Leg V.			47 000		47 000
Dépréciation	107 200	-90 000		17 200	
<b>TOTAL</b>	<b>1 578 310</b>	<b>(214 400)</b>	<b>467 218</b>	<b>965 464</b>	<b>865 665</b>

## Variation des Fonds Dédiés

Etat exprimé en euros

	Fonds dédiés clôture 31/12/2020	Reports	Utilisations		Transferts	Fonds dédiés clôture 31/12/2021	
			Montant global	dont rembour- sements		Montant global	dont fds dédiés à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation							
Contributions financières d'autres org.							
Fonds dédiés aux victimes et aux défens	122 969	21 780	46 827			97 922	
Fonds dédiés développement	46 844	13 180	6 749			53 275	
Fonds dédiés d'animations régionales	29 696	20 322	23 167			26 851	
Ressources liées à la générosité du public							
Fonds dédiés sur dons et legs		99 437				99 437	
<b>TOTAL</b>	<b>199 510</b>	<b>154 719</b>	<b>76 743</b>			<b>277 485</b>	

## Produits à recevoir

Etat exprimé en euros

31/12/2021

<b>Total des Produits à recevoir</b>		<b>143 775</b>
<b>Autres créances</b>		<b>143 775</b>
<i>FOUNISSEURS AVOIRS NON RECUS</i>	<i>122 984</i>	
<i>REMBOURSEMENT IJ SS</i>	<i>1 791</i>	
<i>PRODUITS A RECEVOIR</i>	<i>19 000</i>	

# Charges à payer

Etat exprimé en euros

31/12/2021

<b>Total des Charges à payer</b>		<b>1 195 089</b>
<b>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</b>		<b>320 873</b>
<i>FOURNISSEURS FACTURES NON PARVENUES</i>	320 873	
<b>Dettes fiscales et sociales</b>		<b>769 365</b>
<i>PROVISION CONGES PAYES</i>	276 571	
<i>PROVISION RTT</i>	102 102	
<i>PROVISION PRECARITE</i>	9 505	
<i>RTT COMPTE EPARGNE</i>	116 286	
<i>CHARGES SOCIALES SUR CONGES A PAYER</i>	112 259	
<i>CHARGES SOCIALES SUR RTT</i>	41 455	
<i>CHARGES SOCIALES SUR PRECARITE</i>	3 855	
<i>CHARGES SOCIALES SUR RTT EPARGNE</i>	46 834	
<i>REMBOURSEMENT IJ AGEO</i>	2 993	
<i>CHARGES FISCALES SUR CONGES A PAYER</i>	31 765	
<i>CHARGES FISCALES SUR RTT A PAYER</i>	11 762	
<i>CHARGES FISCALES SUR PRECARITE A PAYER</i>	1 149	
<i>CHARGES FISCALES SUR RTT EPARGNE A PAYER</i>	12 829	
<b>Autres dettes</b>		<b>104 851</b>
<i>NOTES DE FRAIS A PAYER</i>	3 688	
<i>CHARGES A PAYER</i>	101 163	

## Charges constatées d'avance

Etat exprimé en euros

	Période	Montants	31/12/2021
<b>Charges constatées d'avance - EXPLOITATION</b>			<b>447 533</b>
SALESFORCE		23 426	
DDB		16 059	
MAXYMA		40 264	
HUMAN IN STREET		55 980	
BIEN L'BONJOUR		95 265	
PROTEGO		2 058	
AFA		19 609	
COUTS TRANSVERSAUX		50 829	
CMIE MUTUELLE		10 369	
DOKEOS		10 200	
AUTRES		123 474	
<b>Charges constatées d'avance - FINANCIERES</b>			
<b>Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES</b>			
<b>TOTAL</b>			<b>447 533</b>

## Produits constatés d'avance

Etat exprimé en euros

	Période	Montants	31/12/2021
<b>Produits constatés d'avance - EXPLOITATION</b>			<b>562 853</b>
Adhésions		421 604	
Abonnements chroniques		96 229	
Lettres AMNESTY		30 020	
Fonds de dotation		15 000	
<b>Produits constatés d'avance - FINANCIERS</b>			
<b>Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS</b>			
<b>TOTAL</b>			<b>562 853</b>

--

## Legs, donations et assurances-vie

Etat exprimé en euros

	31/12/2021	31/12/2020
<b>PRODUITS</b>		
Montant perçu au titre d'assurances-vie	409 676	544 959
Montant de la rubrique de produits « Legs ou donations » définie à l'article 213-9	920 623	706 955
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	566 522	619 541
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés		
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	965 464	759 986
<b>Total des produits</b>	<b>2 862 284</b>	<b>2 631 441</b>
<b>CHARGES</b>		
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	585 427	622 000
Dotation aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	17 200	107 200
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations	467 218	594 124
<b>Total des charges</b>	<b>1 069 844</b>	<b>1 323 324</b>
<b>SOLDE</b>	<b>1 792 440</b>	<b>1 308 117</b>

**DETAIL DES AIDES FINANCIERES**

NATURE	AU 31/12/2021	AU 31/12/2020
COTISATION SECRETARIAT INTERNATIONAL	9 009 565	12 670 603
COTIS UE PROJET INTERNATIONAL	60 651	121 302
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES	-	17 000
SOUTIEN GR FDS DED-PROJETS RE	-	19 910
SOUTIEN GR / PRIMO LEV	-	10 455
DEPENSES SSAF	-	-
DEPENSES / DDH	-	18 514
DEPENSES FDS SECTEUR ALSACE	-	-
DON FONDS AIDE VERSE	-	-
DON GROUPE/GROUPE VERSE	-	11 819
DONS ANIMATIONS REGIONALES	-	8 398
DIVERS	-	5 696
	<b>9 070 216</b>	<b>12 883 699</b>

**DETAIL DES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES**

NATURE	AU 31/12/2021	AU 31/12/2020
IMPRESSION	853 015	561 212
CREATION GRAPHIQUE	223 369	197 174
CONCEPTION AUDIO	164 701	137 718
FOURNITURES DIVERSES	164 527	138 000
SOUS-TRAITANCE	620 275	631 828
LOCATIONS IMMOBILIERES ET CHARGES LOCATIVES ET DE COPROPRIETE	114 486	122 210
LOCATIONS MOBILIERES	247 333	115 820
ENTRETIEN LOCAUX	91 170	52 562
MAINTENANCE	232 940	211 431
ASSURANCE	39 361	32 393
ETUDES ET RECHERCHES	103 589	14 338
DOCUMENTATIONS	10 948	13 793
COLLECTE FONDS FACE A FACE	3 541 037	2 025 468
MARKETING TELEPHONIQUE	676 252	610 339
PERSONNEL INTERIMAIRE	47 941	24 801
HONORAIRES	458 390	360 725
MANIFESTATIONS COLLOQUES	220 795	117 108
PUBLICITE	1 068 205	988 828
FRAIS DE DEPLACEMENTS	70 999	54 716
FRAIS DE MISSIONS	98 637	50 480
AFFRANCHISSEMENT	1 239 943	1 063 014
ABONNEMENT TELEPHONE, INTERNET, HEBERGEMENT	115 852	106 010
SERVICES BANCAIRES	88 857	221 211
COTISATIONS	59 004	54 846
AUTRES	76 436	74 004
<b>TOTAL</b>	<b>10 628 063</b>	<b>7 980 027</b>

**Compte de Résultat par Origine et Destination (CROD) 2021 (K€)**

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	2021		2020	
	TOTAL	Dont Générosité du public	TOTAL	Dont Générosité du public
<b>PRODUITS PAR ORIGINE</b>				
<b>1 PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC</b>				
1.1 Cotisations sans contrepartie	7 778	7 778	7 297	7 297
1.2 Dons, legs et mécénat				
- Dons manuels	17 307	17 307	19 765	19 765
- Legs, donations et assurance-vie	61	61	56	56
- Mécénats	1 807	1 807	1 308	1 308
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	334	334	270	270
<b>2 PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC</b>				
2.1 Cotisations avec contrepartie				
2.2 Parrainage des entreprises				
2.3 Contributions financières sans contrepartie				
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	1 192		1 085	
<b>3 SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS</b>				
3 SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	14		19	
<b>4 REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS</b>				
4 REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	29		27	
<b>5 UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS</b>				
5 UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	87	87	38	38
<b>TOTAL</b>	<b>28 610</b>	<b>27 375</b>	<b>32 050</b>	<b>30 919</b>
<b>CHARGES PAR DESTINATION</b>				
<b>1 MISSIONS SOCIALES</b>				
1.1 Réalisées en France				
- Actions réalisées directement par le Secrétariat National	10 468	10 220	8 645	8 394
- Actions réalisées directement par les groupes locaux d'AIF	216	216	173	173
1.2 Réalisées à l'étranger				
- Actions réalisées par l'organisme				
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant à l'étranger	6 025	6 025	9 365	9 365
<b>2 FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS</b>				
2.1 Frais d'appel à la Générosité du public	5 346	5 346	4 250	4 250
2.2 Frais de traitement des dons	381	381	376	376
<b>3 FRAIS DE FONCTIONNEMENT</b>				
3 FRAIS DE FONCTIONNEMENT	5 217	4 326	5 487	4 884
<b>4 DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS</b>				
4 DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	232	126	126	
<b>5 IMPÔT SUR LES BENEFICES</b>				
5 IMPÔT SUR LES BENEFICES	10		3	
<b>6 REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE</b>				
6 REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	155	155	62	62
<b>TOTAL</b>	<b>28 049</b>	<b>26 794</b>	<b>28 486</b>	<b>27 502</b>
<b>EXCEDENT OU DEFICIT DE L'EXERCICE</b>	<b>561</b>	<b>581</b>	<b>3 564</b>	<b>3 416</b>

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	2021		2020	
	TOTAL	Dont Générosité du public	TOTAL	Dont Générosité du public
<b>PRODUITS PAR ORIGINE</b>				
<b>1 CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC</b>				
Bénévolat	1 329	1 329	1 022	1 022
Prestations en nature				
Dons en nature	1 718	1 718	3 003	3 003
<b>2 CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC</b>				
<b>3 CONCOURS PUBLICS EN NATURE</b>				
Prestations en nature				
Dons en nature				
<b>TOTAL</b>	<b>3 046</b>	<b>3 046</b>	<b>4 025</b>	<b>4 025</b>
<b>CHARGES PAR DESTINATION</b>				
<b>1 CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES</b>				
Réalisées en France	1 839	1 839	2 813	2 813
Réalisées à l'étranger				
<b>2 CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS</b>				
2 CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS	746	746	1 090	1 090
<b>3 CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT</b>				
3 CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	461	461	122	122
<b>TOTAL</b>	<b>3 046</b>	<b>3 046</b>	<b>4 025</b>	<b>4 025</b>

**Compte d'Emploi des Ressources de l'exercice collectées auprès du public 2021 (K€)**

EMPLOIS PAR DESTINATION	2021	2020
<b>1 MISSIONS SOCIALES</b>		
<b>1.1 Réalisées en France</b>		
- Actions réalisées directement par le Secrétariat National	10 220	8 394
- Actions réalisées directement par les groupes locaux d'AIF	216	173
<b>1.2 Réalisées à l'étranger</b>		
- Actions réalisées par l'organisme		
- Participation au financement international	6 025	9 365
<b>2 FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS</b>		
2.1 Frais d'appel à la Générosité du public	5 346	4 250
2.2 Frais de traitement des dons	381	376
<b>3 FRAIS DE FONCTIONNEMENT</b>	4 326	4 884
<b>TOTAL DES EMPLOIS</b>	<b>26 514</b>	<b>27 441</b>
<b>4 DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS</b>	126	
<b>5 REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE</b>	155	62
<b>EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE</b>	581	3 416
<b>TOTAL</b>	<b>27 375</b>	<b>30 919</b>

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	2021	2020
<b>1 CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES</b>		
- Réalisées en France	1 839	2 813
- Réalisées à l'étranger		
<b>2 CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS</b>	746	1 090
<b>3 CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT</b>	461	122
<b>TOTAL</b>	<b>3 046</b>	<b>4 025</b>

RESSOURCES PAR ORIGINE	2021	2020
<b>1 RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC</b>		
<b>1.1 Cotisations sans contrepartie</b>	7 778	7 297
<b>1.2 Dons, legs et mécénat</b>		
- Dons non affectés reçus par le Secrétariat National	17 307	19 765
- Dons non affectés recus par les groupes locaux d'AIF	61	56
- Legs, donations et assurance-vie	1 807	1 308
- Mécénats		2 185
<b>1.3 Autres ressources liées à la générosité du public</b>		
- Abonnements à la lettre d'Amnesty	304	197
- Produits Financiers liés à la GP	30	36
- Redevances et droits d'auteur liés à la GP		37
<b>TOTAL DES RESSOURCES</b>	<b>27 288</b>	<b>30 880</b>
<b>2 REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS</b>		
<b>3 UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS</b>	87	38
<b>DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>27 375</b>	<b>30 919</b>
<b>RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)</b>	<b>3 296</b>	
(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public		
(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice	422	3 273
<b>RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)</b>	<b>3 785</b>	<b>3 296</b>

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	2021	2020
<b>1 CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC</b>		
- Bénévolat	1 329	1 022
- Prestations en nature		
- Dons en Nature	1 718	3 003
<b>TOTAL</b>	<b>3 046</b>	<b>4 025</b>

FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	2021	2020
<b>FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE</b>	<b>338</b>	<b>315</b>
(-) Utilisation	87	38
(+) Report	155	62
<b>FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE</b>	<b>406</b>	<b>338</b>